

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021
A 20h00**

Canton de St André de l'Eure

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi vingt-six novembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en salle municipale en Mairie, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence de Madame Ketty REVEL, Maire.
Présents: Ketty REVEL, Philippe GIMONET, Christian REVEL, Richard BUHAN, Franck ISABELLE, Isabelle TOUZEAU, Bertrand PILET, Pierre GIMONET et Marise HELLARD
Absence(s): Laurent TOUCHE, Michael GEERAERT-HABERT, absences excusées
Pouvoir(s): Laurent TOUCHE donne pouvoir à Philippe GIMONET; Michael GEERAERT-HABERT donne pouvoir à Marise HELLARD
Secrétaire de séance: Richard BUHAN
Convocation/affichage: 09/11/2021

Délibération 27-2021 : Décision Modificative : 1^{er} acompte de 19 800.00 euros pour la création d'un parking dans l'impasse du Parc par la Sté SDTP. Dépense non anticipée au budget primitif 2021. En crédit supplémentaire. Comptes Dépenses : Fonctionnement chp 67 art 6718 : - 19 800,00 / Fonctionnement chp 023 art 023 : + 19 800 / Investissement chp 21 art 2128 : + 19 800,00. Compte Recette : Investissement chp 021 / art 021 : + 19 800,00. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 28-2021 : Convention de déneigement 2021/2022 Délibération portant convention de déneigement entre les communes d'EPIEDS et MEREY et l'ETA PILET pour une période de 3 années à 60 euros HT de l'heure adoptée à l'unanimité

Délibération 29-2021 : Modification des statuts du Syndicat de Gestion du COSEC du Collège Lucie Aubrac de Bueil : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 30-2021 : Convention médecine du travail CDG 27 : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 31-2021 : Subventions Parents d'élèves de Garennes-sur-Eure et Patrimoine du plateau : La délibération portant un versement de 60 euros à l'association des parents d'élèves Indépendants du Groupe Scolaire Duflot de Garennes-sur-Eure et de 60 euros à l'association du patrimoine du Plateau de Saint-André-de-l'Eure sur l'exercice 2021 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 32-2021: Cession d'une partie du domaine public : Le réseau d'assainissement de la propriété du 2 impasse du Maître est situé sur une parcelle appartenant au domaine public. Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder la partie de la parcelle concernant l'assainissement de la propriété du 2 impasse du Maître mais sous de strictes conditions. Ces dernières portent sur la délimitation de la partie à céder, sur les frais attenants à la démarche et sur la sécurisation du regard de l'assainissement. Si les conditions définies ne sont pas respectées le conseil municipal à l'unanimité refuse d'accéder à la demande des propriétaires et leur demande de retirer leur assainissement du domaine public.

Délibération 33-2021: Remboursement suite à avance pour le site internet communal
La délibération portant le remboursement de la somme de 86.26 euros avancés par madame Marise HELLARD pour le renouvellement de l'hébergement du site internet de la commune est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses : Don de 486 euros de la commune de Neuilly pour services rendus dans l'entretien du friche Gaumont / EPN propose aux communes membres des prestations de police exercées par des gardes particuliers / besoin d'élagage des lisières de bois du chemin du four à chaux et du chemin de l'Essart Clément / Procédures à suivre pour les chats errants.

Le secrétaire de séance,

Richard BUHAN

Le Maire,

Ketty REVEL

